

Compte-rendu

Réunion de clôture de la consultation publique du projet NeoCarb Log

La réunion publique du 18 juin 2026 à la Maison de la Mer et du Sport de Fos-sur-Mer, animée par le commissaire enquêteur Gabriel Nicolas et l'équipe du projet NeoCarb (Jérôme G., Hervé M. et Maxime V.), organisée dans le cadre réglementaire de la consultation publique du 30 mars au 30 juin 2026, avait pour objectif de présenter le bilan de la consultation en cours, de faire le point sur les évolutions du projet et de répondre aux interrogations du public.

Cadre de la consultation et rôle du commissaire enquêteur :

Dans son introduction, le commissaire enquêteur a rappelé son rôle de tiers neutre et indépendant désigné par le tribunal administratif de Marseille. Il a précisé que sa mission consiste informer et à recueillir et synthétiser les observations ou propositions du public et des organismes consultés dans un rapport et dans des conclusions motivées. La décision finale appartient au préfet à l'issue de la remise de ce rapport et des conclusions. Le calendrier de fin de procédure a également été rappelé, notamment la clôture de la consultation le 30 juin ; la remise du procès-verbal par le CE au porteur de projet et de son mémoire en réponse 5 jours plus tard ; la transmission du rapport au préfet avant le 21 juillet ; puis la décision préfectorale dans un délai de deux mois.

Bilan chiffré de la participation :

La consultation a suscité un intérêt marqué comme en témoignent quelques chiffres, à ce jour :

- 5 286 visiteurs différents sur le registre dématérialisé ;
- 4 816 téléchargements de documents ;
- 26 contributions écrites déposées.

Les documents les plus téléchargés concernaient l'avis de consultation, l'étude environnementale, les études sur la biodiversité et aussi le compte rendu de la première réunion publique. Le faible nombre de contributions écrites a été attribué, à l'attente de la phase 2 du projet mais également au travail de fond de la concertation engagée depuis 2022.

Principaux sujets soulevés durant la consultation :

Six thèmes majeurs ont émergé :

1. Trafic routier, accès au site et développement du transport ferroviaire ;
2. Biodiversité, zones humides et mesures de compensation écologique ;
3. Risques industriels, sécurité et statut Seveso ;
4. Gestion de l'eau, rejets et adaptation au changement climatique ;
5. Utilité du projet, décarbonation, origine du CO₂ et modèle économique ;
6. Retombées territoriales, cumul avec d'autres projets industriels et transparence du dialogue avec la population.

Sans surprise, ces thèmes récurrents sont ceux apparus dès la concertation préalable, prolongée par la concertation continue jusqu'au début de la présente consultation publique.

Évolutions du projet pendant la consultation

Plusieurs avancées ont été présentées :

- Avis favorable unanime de la plateforme économique du PPRT Fos Ouest. Cette étape cruciale, conditionnée à l'obtention de l'arrêté préfectoral et à la mise en place d'un Plan

d'Opération Interne (POI) commun, valide la compatibilité du projet avec les activités industrielles voisines.

- Amélioration de la séquence « éviter, réduire, compenser » grâce à de nouveaux terrains de compensation. En collaboration avec le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et les services de l'État, le projet a identifié des fonciers de compensation de substitution à une partie des terrains déjà proposés par le GPMM pour répondre à la demande des services de l'État sur l'additionalité et ainsi optimiser le rendement écologique de la démarche.
- Préparation du diagnostic archéologique. Les modalités des inventaires préventifs ont été convenues avec l'INRAP. Un travail spécifique sera mené pour que ces fouilles, prévues à partir de l'obtention de l'arrêté préfectoral attendu en fin d'année 2026, n'impactent pas les enjeux de biodiversité dans le cadre de la séquence ERC.
- Partenariat avec l'ONF pour la compensation forestière réalisée à l'échelle locale, établi pour organiser la compensation du défrichement nécessaire.
- Poursuite de la concertation locale. Les actions de dialogue se sont poursuivies, notamment avec l'organisation d'une visite de site pour des lycéens, afin de maintenir l'ancrage territorial et les liens avec le monde éducatif.

L'équipe projet a également souligné dans un souci d'efficacité, la coopération engagée avec d'autres industriels du territoire (GravitHy, Marcegaglia) afin de s'appuyer sur les expériences et mutualiser certaines solutions logistiques.

Stratégie de déploiement du projet NeoCarb :

Il a été rappelé que la consultation actuelle porte exclusivement sur la première phase du projet dite NeoCarb Log, phase logistique du projet. Toutefois, cette phase n'a de sens que si la future unité de production avec la 2^{ème} phase, NeoCarb Prod peut être réalisée (financement, électricité).

La production de carburants de synthèse in situ dépendra de l'arrivée de nouvelles capacités électriques sur le territoire (ligne THT 400 000V). Dans l'attente le projet NeoCarb s'appuiera sur le projet eM-Rhône appartenant également au groupe Elyse Energy, pour alimenter dans la phase de transition, le marché à partir de 2029. En effet, pour amorcer le marché en attendant la production locale (estimée à l'horizon 2032), le projet s'appuiera sur le projet eM-Rhône d'Elyse Energy à Salaise-sur-Sanne (au sud de Lyon). Ce site produira du e-méthanol dès 2029. Cet e-méthanol sera acheminé et stocké à Fos via la plateforme NeoCarb pour répondre aux besoins de clients comme Corsica Linea qui souhaite entamer sa trajectoire de décarbonation vers 2029-2030, après l'adoption du GNL.

L'objectif final demeure toutefois la production locale de molécules bas carbone à Fos-sur-Mer et non uniquement la logistique et la distribution.

Impacts territoriaux : trafic, chantiers et logement :

Les intervenants reconnaissent que la phase de travaux est plus redoutée que la phase d'exploitation. En réponse, une stratégie de gestion coordonnée, sous l'égide du GPMM représenté par le Directeur général adjoint, Rémi C. et des industriels de la ZIP, est en cours d'élaboration.

Les échanges ont largement porté sur les conséquences locales des futurs travaux :

- Saturation de la RD 268 ;
- Coexistence de plusieurs grands chantiers industriels ;
- Circulation des convois exceptionnels pendant les travaux ;
- Logement des ouvriers pendant les travaux ;
- Maintien des capacités d'intervention des secours (accessibilité et évacuation en particulier) à tous les stades de la montée en puissance du projet.

Pour répondre à ces préoccupations, plusieurs solutions envisagées et pistes ont été présentées :

- Coordination des chantiers entre industriels ;
- Recours accru au transport maritime pour les matériaux et colis lourds ;

- Circulation nocturne de certains gros engins ;
- Création à l'étude de structures d'hébergement temporaire pour les ouvriers. Des "villages" avec services associés pourraient être installés, potentiellement dans la ZAC de la Fossette.
- Mise en place d'accès de secours alternatifs, notamment par voie fluviale.

Les intervenants ont reconnu que ces sujets demeurent sensibles mais qu'ils ont fait et font encore l'objet d'un travail d'anticipation important depuis le début du projet. Les réflexions se poursuivent avec les différents acteurs pour mettre en œuvre les solutions les plus adaptées et limiter les inconvénients.

Positions des collectivités :

Par la voix de sa représentante, Isabelle C.-S., la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a exprimé un soutien affirmé au projet, considéré comme cohérent avec les objectifs de réindustrialisation et de décarbonation. Elle a rappelé l'aide financière non négligeable de la Région de 800 Ke aux études préalables et insisté sur l'importance de la future ligne électrique à très haute tension pour le développement de la région.

La commune de Fos-sur-Mer, représentée par Michel H., adjoint au maire, a expliqué le sens de l'abstention de l'équipe majoritaire du conseil municipal lors de la délibération fin avril sur le projet NeoCarb Log. La ville ne s'oppose pas au projet qu'elle soutient mais a souhaité attirer l'attention sur trois enjeux majeurs : les infrastructures de transport, les risques pour la population et le logement des travailleurs. Cette abstention avait pour but d'accélérer la recherche de solutions avant le lancement des chantiers.

Conclusion :

Avec une trentaine de participants dont 3 associations (SPPPI PACA, PIICTO et ADPLGF), la réunion a confirmé un intérêt réel pour le projet NeoCarb et un soutien global des acteurs institutionnels à sa contribution à la décarbonation industrielle. A l'issue de la présentation, les débats se sont principalement concentrés sur les impacts territoriaux, la biodiversité, la sécurité industrielle, les infrastructures de transport, l'approvisionnement électrique futur, avec une ouverture sur les conditions de réussite de la phase de production. Les porteurs du projet ont présenté plusieurs évolutions concrètes destinées à répondre aux préoccupations exprimées pendant la consultation publique. En final, le CE a rappelé les divers moyens pour contribuer d'ici le 30 juin 2026 puis les différentes échéances jusqu'à la décision préfectorale.

G. Nicolas
Commissaire enquêteur

